

DEPARTEMENT DU CHER

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AMAND-MONTROND

COMMUNE DE LA  
GUERCHE SUR L'AUBOIS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**L'an deux mil vingt-deux,  
Le 25 novembre, à 19H

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur DUCASTEL Pierre, Maire.

Etaient présents : M. DUCASTEL Pierre (Maire), M. Alexis POUGNET, Mme Solange MOREAU, M. Romain FONTAINE, Mme Christine COMBEMOREL, M. Franck GABIGNON, Mme Christelle BEZE, M. Guy HENRY, Mme Catherine CLAUDET, Mme BRETON Muriel, Mme Nathalie LASSERRE, M. Guillaume PERDRIX, M. Nicolas THOMAS, M. Alain PAQUETAbsents excusés : Mme Christine BONNEFOY-CLAUDET, (pouvoir à Christelle BEZE), Mme Danièle FONTAINE (pouvoir à Catherine CLAUDET), M. BOISSIER Wilfried (pouvoir à Guillaume PERDRIX), M. Sylvain RABOT, M. Anthony GARINIE, (pouvoir à Mme BEZE), M. MAUPASTE Alexis (pouvoir à M. Alexis POUGNET)Secrétaire de séance : M. Romain FONTAINE**CONSEIL MUNICIPAL  
25/11/2022**Date de convocation :  
17 novembre 2022Nombre de membres : 20  
En exercice : 20  
Présents : 14  
Votants : 17  
Dont 3 pouvoirs

Délibération n° 2022/ 82

**OBJET : AUTORISATION DE  
SIGNATURE D'UNE  
CONVENTION AVEC LA  
SOCIETE AES HESTIA  
HABITAT SOLIDAIRE  
(ASSOCIATION LE RELAIS)**Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
Affiché le**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA  
SOCIETE AES HESTIA HABITAT SOLIDAIRE (ASSOCIATION LE RELAIS)**

M. Le Maire rappelle le projet en cours qui a valu le rapprochement entre la Commune de La Guerche sur l'Aubois et la société AES Hestia Habitat solidaire, émanation de l'association Le Relais.

En effet, dans le cadre d'un projet de réhabilitation globale des Logements du Parc, il a été convenu que l'association Le Relais puisse bénéficier de droits réels sur ces locaux.

En ce sens, et afin de garantir les coûts engagés par l'association Le Relais, il est demandé au conseil municipal de conclure une convention d'engagement réciproque, engageant la Commune à prendre en charge le coût des études pré-opérationnelles dans la limite de 15 000 € HT en cas de non réalisation de l'ouvrage à réhabiliter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite conventions avec la société AES Hestia Habitat solidaire

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Guerche sur l'Aubois, le 29/11/2022

M. le Maire  
séance  
Signature  
.....  
Pierre DUCASTELM. le Secrétaire de  
  
Signature  
.....  
Romain FONTAINE

Diffusion sur le site internet de la commune le : 29/11/2022

Transmis au contrôle de légalité le : 29/11/2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 30/11/2022

Reçu en préfecture le 30/11/2022

Publié le



ID : 018-211801089-20221125-2022\_82-DE